

La tour de l'horloge

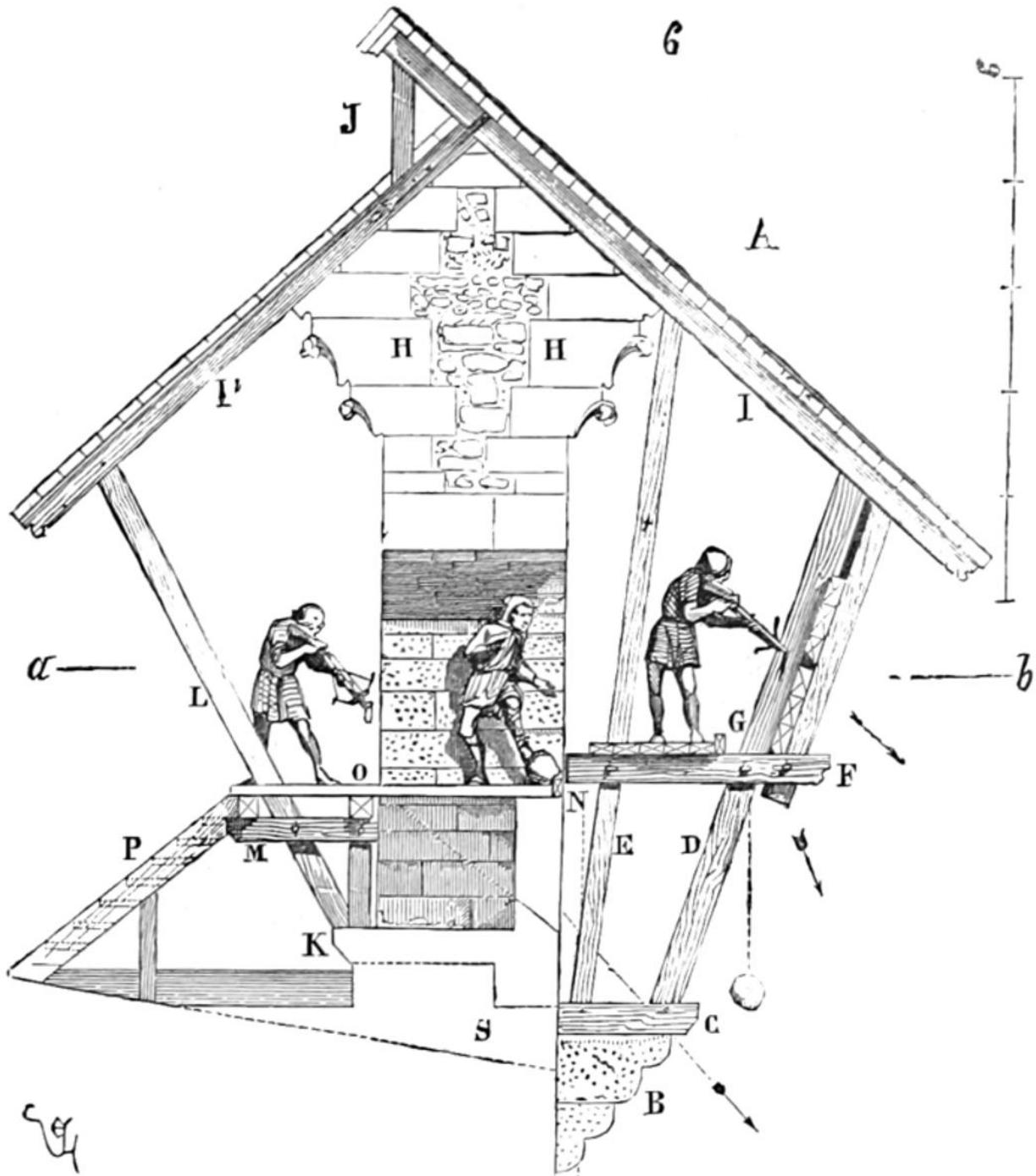
En résumé,

Une transaction de 1366 énumère une trentaine de plaintes formulées par la communauté d'habitants au seigneur des Arcs ainsi que les réponses apportées par trois juristes de Draguignan.

Pour en savoir plus,

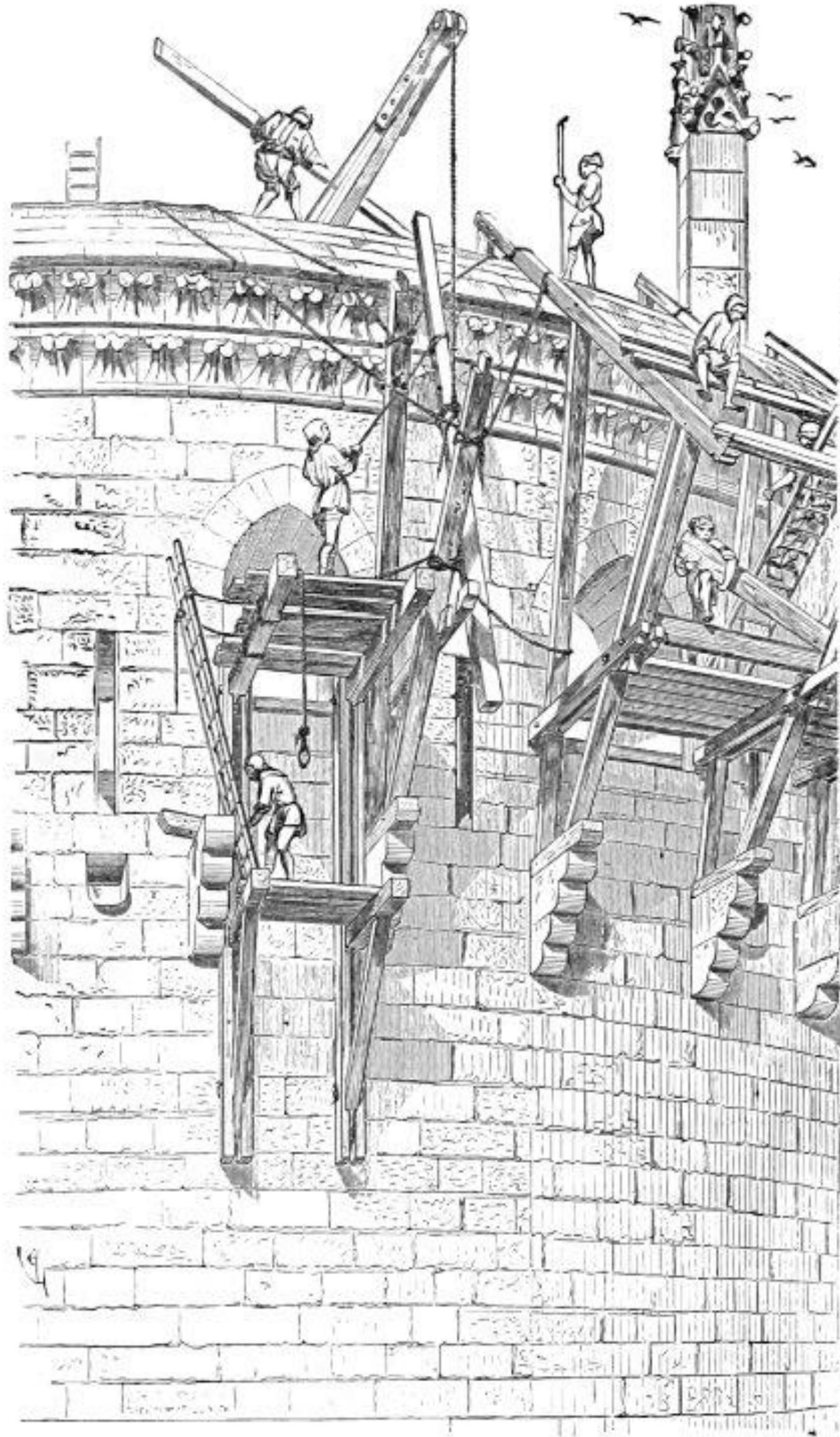
En 1366, les trois arbitres de Draguignan, après avoir entendu à la fois les habitants et le seigneur, répondent à la liste de plaintes reçues et suite à de longues négociations, un accord est signé entre les habitants des Arcs et le seigneur Arnaud III de Villeneuve.

La plainte n°21 nous informe que « *le seigneur refuse de contribuer aux dépenses engagées par les habitants pour la fortification du village* ». Il en résulte que « *le seigneur n'est pas plus obligé de contribuer pour la fortification du village que les habitants ne le sont pour celle du château* ».

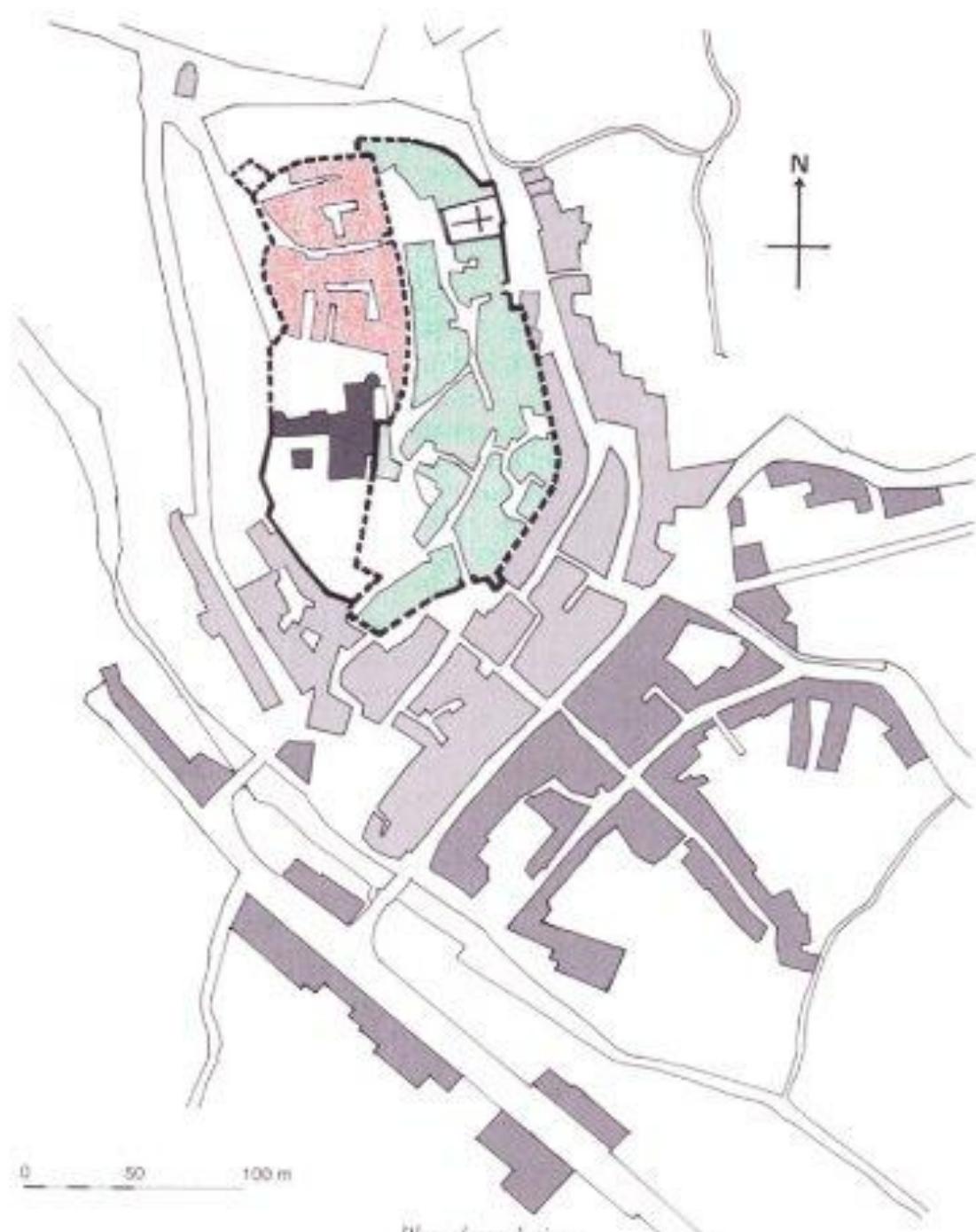


Cette plainte nous apprend que la troisième enceinte de la ville a été réalisée au XIV^e siècle. Sont visibles aujourd'hui la porte, dite « portal d'abas » (aussi appelée « portal d'aval ») et la tour de flanquement, transformée au XVII^e siècle en tour de l'horloge.

Les illustrations proviennent du « Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle » - Eugène-Emmanuel Viollet-Le-Duc Ainsi que de l'ouvrage « Pages d'Histoire d'un Terroir Provençal – Les Arcs sur Argens » - Association Les Amis du Parage.



(c) Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle - Eugène-Emmanuel Viollet-Le-Duc

*fortifications*

- vestiges
- - - tracé restitué

château

- bâtiments subsistant en 1835

agglomération

- îlots construits en 1150
- îlots construits en 1366
- îlots construits en 1544
- îlots construits en 1835